



Mairie de Gironde-sur-Dropt

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Gironde

Arrondissement de Langon

Arrêté portant modification temporaire de circulation Rue de l'Eglise

Le Maire de Gironde sur Dropt,

VU la demande effectuée par la société CISE TP le 22 juin 2022, concernant des travaux de remplacement de réseaux d'eau potable ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12 **VU** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Considérant qu'en raison de la nature des travaux il est nécessaire de sécuriser les abords du chantier tout le long de la zone de travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : Durant le déroulement du chantier qui aura lieu à partir du mardi 28 juin 2022 pour une durée de 3 mois maximum, l'intersection entre l'avenue du Général de Gaulle (RD 1113) et la rue de l'Eglise sera fermée à la circulation ainsi qu'un petit tronçon de la rue de l'Eglise.

ARTICLE 2 : La rue de l'Eglise sera mise en double sens de circulation afin de permettre l'accès et le déplacement des riverains et services

ARTICLE 3 : Tout stationnement sera interdit aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Une signalisation adéquate ainsi qu'un parcours de déviation sera mis en place par la société CISE TP.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A la Brigade de gendarmerie de La Réole
- A la commune de Gironde-sur-Dropt pour affichage et publication
- A la société CISE TP

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Gironde sur Dropt, le 24 juin 2022.

L'Adjointe,

Graziella CHIAPPA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chiappa', with a stylized flourish extending to the right.